Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20261012-2026_10_08_02_2-DE

# COMMUNE DE LOTHEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
**Séance du 8 octobre 2026**

Date de convocation : 01 octobre 2026 Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux : | 10 |
| - en exercice : | 10 |
| - présents ou représentés : | 10 |
| - votants : | 10 |

## 2026-10-08-02 : Budget communal 2026 - Décision modificative n° 1 - Régularisation de subventions d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de la commune de Lothey pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation de l'imputation comptable de subventions d'investissement enregistrées au cours d'exercices antérieurs ;

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'une correction d'imputation comptable d'un montant total de **30 000,00 €** est nécessaire.

En effet, certaines subventions d'investissement ont été initialement enregistrées au compte 1313 alors qu'elles auraient dû être imputées au compte 1323.

Afin de procéder à cette régularisation, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », permettant de retracer les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

La décision modificative n°1 du budget communal 2026 se présente comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

| Nature | Chapitre | Compte | Crédits supplémentaires |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 041 | 1313 | + 30 000,00 € |
| Recettes | 041 | 1323 | + 30 000,00 € |
| **Total** | | | **30 000,00 € en dépenses et en recettes** |

Cette décision modificative est équilibrée à hauteur de **30 000,00 € en dépenses et 30 000,00 € en recettes**.

Il est précisé que cette régularisation constitue une opération d'ordre budgétaire et n'entraîne aucun mouvement de trésorerie ni aucune modification de l'équilibre financier global du budget communal.

Après présentation de ces éléments, Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget communal 2026.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20261012-2026_10_08_02_2-DE

**Résultat du vote :**

- **Pour :** Unanimité
- **Contre :** 0
- **Abstention :** 0

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal 2026, conformément aux ouvertures de crédits présentées ci-dessus ;

**DÉCIDE** l'ouverture des crédits supplémentaires au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », à hauteur de 30 000,00 € en dépenses au compte 1313 et de 30 000,00 € en recettes au compte 1323 ;

**AUTORISE** Madame la Maire à procéder à l'émission des mandats et des titres nécessaires à cette régularisation comptable, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.

Fait et délibéré à Lothey, le 09 octobre 2026.

**La secrétaire de séance**
Valérie DESMET

Desmet

**Le Maire**
Aurélie MACACLIN

MAIRIE DE LOTHEY
FINISTÈRE